

Formation de 40h à l'ETP

Cette formation est obligatoire pour dispenser un programme d'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP)

Objectif de la formation

L'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) fait partie intégrante du parcours de soin des personnes atteintes de maladies chroniques.

Cette formation vous permettra de développer des compétences requises pour dispenser l'ETP, conformément à la réglementation. Elle respecte les critères de qualité de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de la Haute Autorité de Santé (HAS), s'appuie sur les valeurs de la promotion de la santé et prendra en compte les préoccupations des participant(e)s.

Modalités

Public concerné :

Cette formation s'adresse à tout professionnel ou patient souhaitant intervenir, mettre en place ou participer à un programme d'ETP (médecin, pharmacien, cadre de santé, IDE, psychologue, éducateur sportif, ergothérapeute, diététicien, kinésithérapeute, personnes atteintes de pathologie(s) chronique(s), etc.).

Formation accessible aux publics en situation de handicap. Merci de nous informer de vos besoins particuliers lors de votre inscription.

Intervenants :

Dr Aurélie ROUSSEAU, Mme Céline GORCE, M. Stéphane DEVERS

Durée : 40 heures : 3 jours en distanciel asynchrone + 3 jours en présentiel

Lieu de formation : Centre Hospitalier de Bourg en Bresse
(possibilité de déplacement sur site sous condition d'au **minimum 10 inscrits**).

Tarif :

1000 €/pers. pour les 6 jours de formation + frais de repas

Les frais de transport restent à la charge du participant.

Si la formation est dispensée hors du site du Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse, ajout de frais de déplacement du formateur pour les 3 jours en présentiel.

Prérequis :

Aucun

Inscription :

Fiche d'inscription (sous réserve de disponibilité).

Notre formation est certifiée **Qualiopi** et inscrite **au DPC**.

Si vous êtes professionnel de santé salarié d'un établissement de santé, la formation peut être prise en charge dans le cadre de la **formation continue**.

Programme

DISTANCIEL (19h) :

Module 1 : Cadre et repère pour la mise en œuvre d'un programme ETP	2h30
Module 2 : Législation	2h30
Module 3 : Les étapes de la démarche éducative	2h30
Module 4 : Changement et maladie chronique	4h00
Module 5 : La posture éducative	2h30
Module 6 : Introduction au Bilan Éducatif Partagé (BEP)	2h30
Module 7 : Les approches d'inspiration motivationnelle	2h30

PRÉSENTIEL (de 9h à 17h) :

- **J1 - Le bilan éducatif partagé**
 - Approfondir les différentes dimensions du Bilan Éducatif
 - Conduire un entretien de Bilan Éducatif Partagé (mise en pratique)
 - Synthèse du Bilan Éducatif Partagé
- **J2 - Construction et animation d'ateliers ETP**
 - Connaître les différents types de savoirs mobilisés en ETP
 - Comprendre / maîtriser la construction d'un conducteur de séance en ETP
 - Identifier les techniques et outils d'animation
- **J3 - L'évaluation**
 - Connaître et maîtriser les règles de base d'animation de groupes
 - Connaître la place du patient expert
 - Animer un atelier
 - Comprendre / maîtriser les objectifs et composantes de l'évaluation
 - Explorer la conduite de l'entretien d'évaluation partagée

Méthode pédagogique

- Alternance d'apports théoriques, travaux de groupes, échange de pratiques, jeux de rôle, mise en situation
- Mise à disposition de supports pédagogiques, documentations, bibliographie.

Évaluation

- Pré-test : une appréciation des connaissances acquises sera réalisée pendant la formation, à l'aide de questions ou de mises en situation, pour s'assurer de la compréhension et de l'approbation des contenus par les stagiaires.
- Post-test : à la fin de la formation, les stagiaires évalueront l'atteinte des objectifs et la qualité de la formation.
- La vérification de la participation des stagiaires sera assurée **en présentiel et en distanciel**.
- A l'issue de la formation, un **certificat de réalisation** sera remis à chaque stagiaire.
Une absence en tout ou partie de la formation ne nous permettra pas de délivrer cette attestation.